



**DIRECTION DES ROUTES**  
**Agence Technique Territoriale**  
**du Nord Deux-Sèvres**

Affaire suivie par : Francis BODET  
Poste : 05 49 74 56 21  
Réf. : M2022 / 259

Monsieur Cédric VAN VOOREN  
Président Directeur Général  
de la Société Publique Locale UNITRI  
ZI La Bergerie  
1 rue Thomas Edison  
49280 LA SEGUINIÈRE

Niort, le **17 AVR. 2022**

**OBJET** : Projet de centre de tri à la ZA de La Croisée à Loublande  
Demande d'avis technique sur les conditions de desserte depuis la RD171

Monsieur le Président Directeur Général,

Par courrier du 08 mars 2022, vous m'informez de l'avancement du projet de centre de tri cité en objet, indiquant une phase réglementaire prochaine de demande d'Autorisation Environnementale. Dans ce cadre, vous sollicitez un avis technique sur les conditions de desserte de la ZA de La Croisée à Loublande depuis la RD171, où sera implanté le centre de tri.

Vous indiquez une estimation de trafic moyen de l'ordre 65 poids lourds concernant les diverses activités implantées dans la zone économique. La RD171 supporte dans ce secteur un trafic moyen journalier d'environ 1350 tous véhicules dans les deux sens cumulés de circulation dont 67 poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes (comptage routier réalisé en 2020).

La VC nord de desserte de la ZA de La Croisée se raccorde à la RD171 sur une large patte d'oie, permettant sans difficulté les mouvements tournants de Poids Lourds en entrée comme en sortie sur la RD171.

Les conditions de visibilité depuis ce débouché de la VC de la ZA sur la RD171 en direction de l'échangeur de la RN249 comme en direction du bourg de Loublande, sont satisfaisantes au regard de la vitesse réglementaire de 80km/h sur la RD171 (distances de perception supérieures à 200 m).

L'implantation de la ZA de La Croisée à proximité immédiate de l'échangeur de la RN249 conduit à une provenance majoritaire des usagers Poids Lourds et Véhicules Légers depuis cet échangeur, en mouvements d'entrée à droite depuis la RD171. Les mouvements en tourne à gauche depuis la RD171 en provenance du bourg de Loublande sont limités, et d'autre part peuvent sans difficulté utiliser l'accès sud de desserte de la ZA de La Croisée.

Ces éléments amènent à considérer la satisfaction des caractéristiques techniques actuelles du carrefour de la VC de desserte nord de la ZA de La Croisée à Loublande avec la RD171 depuis l'échangeur sur la RN249.

Le raccordement du chemin en impasse de desserte du village du Petit Bordage sur la RD171 en face cette VC nord de desserte de la ZA de La Croisée, ne change pas cet avis technique.



En vue d'optimiser les conditions de desserte depuis la RD171 à cette VC nord de la ZA de La Croisée et donc à ce centre de tri, les propositions d'amélioration suivantes pourraient être examinées :

- changer le régime de priorité de Cédez Le Passage au débouché de la VC sur la RD171 en STOP;
- remblayer en terre végétale l'espace d'arrêt de véhicules créé naturellement par des usagers sur l'accotement de la RD171 juste avant le carrefour avec la VC, pour éviter tout masque potentiel de visibilité ;
- s'assurer de l'entretien de la haie en bordure de la RD171 et de la ZA en limite de la parcelle de l'entreprise de travaux publics , pour optimiser les conditions de visibilité coté bourg de Loublande ;
- prévoir une signalisation directionnelle adéquate en face le débouché de la VC nord sur la RD171, pour indiquer l'itinéraire principal vers la RN249 (CHOLET/NANTES et POITIERS) ;
- prévoir une signalisation type SIL (signalisation d'intérêt local) sur le giratoire sud de l'échangeur RN249 sur la RD171 indiquant le centre de tri vers la ZA de La Croisée;
- identifier le centre de tri sur ses bâtiments pour faciliter l'accès des usagers depuis la RN249;
- profiter du renforcement de chaussée de la VC nord de desserte de la ZA jusqu'aux accès du centre de tri, pour l'étendre au carrefour complet avec la RD171, garantissant la pérennité des voies sous le passage répété des PL en giration en entrée comme en sortie.

Après votre recueil préalable des accords formalisés des gestionnaires de voirie sur ces mesures d'amélioration, le Conseil départemental pour la RD171, l'AGGLO2B et la commune de MAULEON pour la VC de desserte de la ZA de la Croisée, leur réalisation serait à votre charge en tant que porteur de l'opération génératrice de ces aménagements.

Concerné notamment en tant que gestionnaire de la ZA de La Croisée et de sa VC de desserte, j'adresse copie du présent courrier à Monsieur le Président de l'AGGLO2B et à Monsieur le Maire de MAULEON.

Monsieur Francis BODET (05 49 74 56 21), responsable de l'Agence technique Territoriale du Nord Deux-Sèvres, au sein de la direction des routes, reste à votre disposition pour tout élément complémentaire éventuel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Coralie DÉNOUES



Présidente du Conseil départemental